

Mise à jour pour les abonnés SEDAR®

Le 4 mars 2019

Période de pointe

En raison de l'important volume de dépôts durant les mois de mars et d'avril, si vous recevez un message d'erreur ou que vous éprouvez des problèmes de connectivité avec le serveur, veuillez cliquer sur « Régénérer Liste » dans l'écran Gestion des dossiers avant de soumettre à nouveau votre dépôt. Cette étape vous permettra de confirmer l'état du dépôt.

Droits ACVM

SEDAR limite à 1 600 le nombre d'opérations de paiements de droits pour un même envoi (exemple : un projet avec 150 fonds incluant les 13 territoires équivaut à 1 950 opérations de paiements de droits). Pour l'envoi de plus de 1 600 opérations, nous vous recommandons d'effectuer le paiement des droits dans certains territoires d'abord, puis de soumettre les paiements restants dans le même projet en utilisant l'option *Ajouter/Modifier* de la fonction *Droits*.

Caractères non valides

Les déposants devraient éviter l'utilisation de la fonction copier-coller dans SEDAR. Les caractères non valides peuvent être saisis avec l'utilisation de copier-coller (p. ex. des retours chariot) dans SEDAR ce qui génère une erreur qui peut corrompre votre dépôt ou votre profil. Les déposants qui doivent créer plusieurs profils d'émetteurs de fonds d'investissement sont encouragés à utiliser la fonction « Copier » dans le menu « Fichier » de la *Gestion des profils*, au lieu de copier-coller l'information manuellement.

Dépôts pour les fonds d'investissement – état TPM

Avant d'envoyer un projet enregistré (TMP), les déposants sont encouragés à régénérer les profils de fonds d'investissement qu'ils prévoient utiliser dans leur *Gestion des profils*. Cette étape permettra de s'assurer que le groupe indiqué sur la page de présentation générale est bien celui qui correspond aux fonds utilisés pour le dépôt.

Pour votre référence

Création de documents PDF - Paramètres de mot de passé

Pour assurer que vos fichiers PDF peuvent être lus publiquement, aucune fonctionnalité de sécurité ne doit être activée sur le ou les documents.

Veuillez consulter la section 7.2 (e) (i) (D) du Manuel du déposant SEDAR qui indique que les déposants, lors de la création de documents, ne doivent pas protéger l'accès ou utiliser toute autre mesure de sécurité protégeant les documents.

For more information, please contact the CSA Service Desk at 1-800-219-5381 or
sedar@csa-acvm.ca